



CONVOCATION

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le **jeudi 25 septembre 2025 à 17.00 heures** dans la salle de séances de la maison communale de Beckerich pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique :

1. SEAS Dillendapp - Échanges sur l'organisation et le fonctionnement du service
2. Vision territoriale Kanton Réiden 2035 à 2050
3. **Urbanisme :**
 - 3.1. Modification ponctuelle du PAG : Partie écrite - Article 11 « Emplacements de stationnements » et mise à jour renvois et définitions
 - 3.2. Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier QE au lieu-dit « Gielbeem » à Noerdange
 - 3.3. Fusion des parcelles cadastrales n°33/2872 et 34/2594, section F de Oberpallen, lieu-dit « Platinerei »
4. **Finances communales :**
 - 4.1. Réfection du chemin « Kuelebierg » à Beckerich : Nouveau crédit
 - 4.2. Aménagement de nouveaux trottoirs : Nouveau crédit
 - 4.3. Maison communale - Entretien et de réparations : Nouveau crédit
 - 4.4. Subsides divers
5. **Conventions et contrats :**
 - 5.1. Convention relative au projet « Sauvons Bambi »
 - 5.2. Réaménagement du cimetière à Elvange - Contrat d'ingénieur
 - 5.3. Contrat de maintenance relatif à l'installation électromécanique de pompage de la Station Hovelange
6. **Règlements communaux :**
 - 6.1. Commission consultative en matière de logement abordable - règlement d'ordre intérieur
 - 6.2. Règlement d'ordre intérieur relatif au fonctionnement du jardin communautaire
7. SICONA Centre - Adhésion de la commune d'Ettelbruck au syndicat intercommunal
8. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège échevinal

Communications

Séance à huis clos :

9. Administration - Promotion d'un fonctionnaire communal au grade 13 du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif
10. Administration - Promotion d'un fonctionnaire communal au grade 11 du groupe de traitement B1, sous-groupe à attributions particulières
11. Administration - Promotion d'un fonctionnaire communal au grade 12 du groupe de traitement B1, sous-groupe à attributions particulières

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

Beckerich, le 19 septembre 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le bourgmestre, Le secrétaire,



[Handwritten signatures over the stamp]